

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP 3718
98846 Nouméa Cedex

Nouméa, le 23 JAN. 2014

Le Directeur

à

Maire de la commune de Païta
BP 7
98890 Païta

Objet : réponse au courrier du 13 décembre 2013 relatif aux signalements de nuisances olfactives au voisinage de l'ISD de Gadji
Référence : votre courrier reçu référencé n° 2013-6435/SJ/ du 13 décembre 2013
Pièce jointe : courrier de la CSP n° 131217 A KEM/KEM du 17 décembre 2013

Monsieur le Maire,

Par transmission visée en référence, vous demandiez à être informé de la mise en œuvre des dispositions prévues pour lutter contre les nuisances olfactives provenant de l'ISD de Gadji. Je vous confirme que les mesures telles que la réduction de la surface d'ouverture du casier en exploitation et le rapprochement de la rampe anti-odeurs sont bien effectives.

D'autre part, à la demande de l'inspection des installations classées, l'exploitant a fait parvenir un récapitulatif de l'ensemble des mesures prises par ce dernier en matière de lutte contre les odeurs depuis la mise en service de l'installation et les nouvelles mesures qu'il est prévu de mettre en place suite aux plaintes que vous nous avez relayées. Ce document vous est joint au présent courrier.

Je vous assure que l'inspection des installations classées veille à ce que les mesures actuelles et prévues telles que détaillées par la CSP soient respectées.

Une mise à jour des prescriptions sera effectuée dans l'arrêté modificatif qui va être rédigé suite à la transmission du dossier à connaissance des modifications intervenues depuis le dossier de déclaration initial de l'ISD de Gadji.

Nous nous tenons disponibles auprès de vos services pour apporter tout complément d'information que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement


Jacques FOURMY

